

SÉANCE ordinaire

Le 11 septembre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 11 septembre 2017, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louissette Langlois, maire, madame la conseillère Marie-Claire Blais et messieurs les conseillers, Denis Pelchat, Richard Duguay, Christian Dea, Luc Legresley et Gilles Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

170911.194 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant aux affaires nouvelles le point suivant :

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
 - 4.2 Adoption - Politique d'utilisation et de tarification des locaux, terrains et équipements ;
 - 4.3 Signataire - Contrat de travail pour un employé contractuel – Monsieur Stéphane Clavet – Cours de spinning automne 2017 ;
 - 4.4 Signataire - Contrat de travail pour un employé contractuel – Madame Frédérique Bélanger – Cours de yoga automne 2017;
 - 4.5 Modification de salaire – Enseignant cours de guitare ;
 - 4.6 Adoption – Grille de tarification modifiée – Service du développement du sport, de la culture et du récréotourisme - Abrogation de la résolution numéro 170710.168;
 - 4.7 Octroi de contrat – MFT et fils inc – Amélioration de l'accessibilité à l'hôtel de Ville ;
 - 4.8 Autorisation de paiement – Le Groupe sports-inter plus – Achat et livraison de gradins ;
 - 4.9 Abrogation de la résolution numéro 170710.163 – Programme d'engins de chantier;
 - 4.10 Octroi de contrat – Mise aux normes du plan d'intervention conduites aqueduc, égout et chaussées – TETRA TECH QI INC ;
 - 4.11 Octroi de contrat – Services professionnels d'un consultant en assurances collectives ;
 - 4.12 Avis de motion – Projet de règlement ayant pour objet la création d'un programme municipal d'aide financière au programme accès logis (volet 1 et 2) de la société d'habitation du Québec (SHQ) ;
 - 4.13 Adoption du projet de règlement numéro V-201-2017 – Projet de

- règlement ayant pour objet la création d'un programme municipal d'aide financière au programme accès logis (volet 1 et 2) de la société d'habitation du Québec (SHQ) ;
- 4.14 Appui – Demande d'aide financière programme SUMI ;
 - 4.15 Marina – Demande de modification au certificat d'autorisation pour dragage ;
 - 4.16 Embauche – Directeur financier ;
 - 4.17 Embauche – Directeur des travaux publics ;
 - 4.18 Régularisation du titre de propriété de Joël Cyr : Cantine du Chenail;
 - 4.19 Appui - Pour que le principe de précaution s'applique en Gaspésie aussi;
- 5. PROPOS DU MAIRE
 - 6. PÉRIODE DE QUESTION & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 6.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170911.195 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170911.196 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer représentant pour le journal des achats du mois d'août 2017 un montant de 512 246.14 \$ pour le journal des achats et de 81 678.90 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170911.197 ADOPTION - POLITIQUE D'UTILISATION ET DE TARIFICATION DES LOCAUX, TERRAINS ET ÉQUIPEMENTS

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu que ce conseil adopte la politique d'utilisation et de tarification des locaux, terrains et équipements tel que proposé par le Service des loisirs, de la culture et du récréotourisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170911.198 SIGNATAIRE - CONTRAT DE TRAVAIL POUR UN EMPLOYÉ CONTRACTUEL – MONSIEUR STÉPHANE CLAVET – COURS DE SPINNING AUTOMNE 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'autoriser madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer le contrat de travail pour un employé contractuel à intervenir entre la Ville e Chandler et monsieur Stéphane Clavet pour les cours de

spinning, offerts à l'automne 2017 au montant de total de 720 \$ pour une période de 12 semaines à raison de 2 heures par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170911.199 SIGNATAIRE - CONTRAT DE TRAVAIL POUR UN EMPLOYÉ CONTRACTUEL – MADAME FRÉDÉRIQUE BÉLANGER – COURS DE YOGA AUTOMNE 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'autoriser madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer le contrat de travail pour un employé contractuel à intervenir entre la Ville e Chandler et madame Frédérique Bélanger pour les cours de yoga offerts à l'automne 2017 pour un montant total de 3 500 \$ payable en deux (2) versements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170911.200 MODIFICATION DE SALAIRE – ENSEIGNANT COURS DE GUITARE

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Paul Cyr travaille à titre d'enseignant pour les cours de guitare depuis 2001;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Paul Cyr n'a pas bénéficié d'augmentation salariale depuis 2011;

CONSIDÉRANT que plus de 30 élèves par session bénéficient des services de monsieur Jean-Paul Cyr et considérant que les tarifs d'inscription ont été augmentés de 1 \$ l'heure ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'autoriser l'augmentation de salaire de monsieur Jean-Paul Cyr de 2 \$ l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170911.201 ADOPTION – GRILLE DE TARIFICATION MODIFIÉE – SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU SPORT, DE LA CULTURE ET DU RÉCRÉOTOURISME - ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 170710.168

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu d'adopter la grille de tarification « modifiée » présentée par le service du développement du sport, de la culture et du récréotourisme.

Il est également résolu d'abroger la résolution numéro 170710.168.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170911.202 OCTROI DE CONTRAT – MFT ET FILS INC – AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour des travaux de construction visant l'amélioration de l'accessibilité à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un seul soumissionnaire et que sa proposition est conforme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement que le contrat pour la réalisation des travaux pour l'amélioration de l'accessibilité à l'hôtel de ville soit octroyé à MFT et Fils Inc, au cout de 164 900 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170911.203 AUTORISATION DE PAIEMENT – LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS – ACHAT ET LIVRAISON DE GRADINS

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que ce Conseil autorise le paiement de la facture numéro 3008413 de l'entreprise Le Groupe Sports-Inter Plus au montant total de 14 919.16 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170911.204 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 170710.163 – PROGRAMME D'ENGINS DE CHANTIER

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté une résolution appuyant la Commission scolaire René-Lévesque dans ses démarches de diversification de sa formation professionnelle et de déposer une demande d'une autorisation permanente au MELS pour le programme « Conduite d'engins de Chandler » (résolution numéro 130506.171);

CONSIDÉRANT que le programme de formation de conduite d'engins de chantier peut seulement être offert dans un (1) établissement scolaire de la Gaspésie et que ce Conseil préfère encourager la diversification de programmes d'études sur son territoire;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur le conseiller madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le

conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce Conseil abroge la résolution numéro 170710.163.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170911.205 OCTROI DE CONTRAT – MISE AUX NORMES DU PLAN D'INTERVENTION CONDUITES AQUEDUC, ÉGOITS ET CHAUSSÉES – TETRA TECH QI INC

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la mise aux normes du plan d'intervention conduites aqueduc, égout et des chaussées;

CONSIDÉRANT qu'il y a deux (2) soumissionnaires conformes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu que ce Conseil octroi le contrat des services professionnels en ingénierie pour la mise aux normes du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées au plus bas soumissionnaire conforme, soit Tetra Tech QI Inc au montant total de 45 875\$, toutes taxes incluses.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à signer tout document pertinent, requis et nécessaire pour donner plein et entier à la présente.

SOUSSIONNAIRES	COÛTS (TTC)
Cima +	89 680 \$
TetraTech QI INC	45 875 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170911.206 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour les services professionnels d'un consultant en assurances collectives;

CONSIDÉRANT qu'il y a un seul soumissionnaire conforme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce Conseil octroi le contrat des services professionnels d'un consultant en assurances collectives à la firme Mallette actuaire inc au montant total de 18 500 \$, avant taxes, pour une durée de 3 ans.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à signer tout document pertinent, requis et nécessaire pour donner plein et entier à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170911.207 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET LA CRÉATION D’UN PROGRAMME MUNICIPAL D’AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME ACCÈS LOGIS (VOLET 1 ET 2) DE LA SOCIÉTÉ D’HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

AVIS DE MOTION est donné par par monsieur le conseiller Denis Pelchat, qu’il y aura présentation d’un projet de règlement ayant pour objet la création d’un programme municipal d’aide financière au programme accès logis (volet 1 et 2) de la société d’habitation du Québec (SHQ)

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

170911.208 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V-201-2017 – PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET LA CRÉATION D’UN PROGRAMME MUNICIPAL D’AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME ACCÈS LOGIS (VOLET 1 ET 2) DE LA SOCIÉTÉ D’HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

ATTENDU que la Société d’habitation du Québec a préparé et mis en oeuvre le programme Accèslogis (Volet I et Volet II) et que ce programme prévoit notamment qu’une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis (Volet I et Volet II) en vue d’accorder au propriétaire toute forme d’aide financière, y compris l’octroi d’un crédit de taxes;

ATTENDU que le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d’habitation du Québec;

ATTENDU qu’un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil le 11 septembre 2017;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce Conseil adopte le projet de règlement numéro V-201-2017.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

170911.209 APPUI – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME SUMI

CONSIDÉRANT qu’un protocole local d’intervention d’urgence (PLIU) hors route sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé est déjà complété;

CONSIDÉRANT que les conseils municipaux de la Ville de Chandler et de la Ville de Grande-Rivière ont adopté en 2016 le protocole d’intervention relatif au sauvetage d’urgence à l’extérieur du réseau routier de la MRC du Rocher-Percé (SUMI);

CONSIDÉRANT que le 31 août 2017, le ministre de la Sécurité publique a annoncé qu'une aide financière sera disponible afin de soutenir les organisations admissibles dans l'acquisition de matériel destiné au sauvetage hors route;

CONSIDÉRANT que les modalités du programme d'aide financière transmises par le MSP, le 31 août 2016, stipulent que l'aide financière se décline en trois volets;

CONSIDÉRANT que les organismes municipaux admissibles doivent, par résolution de leur Conseil, mandater l'autorité régionale pour soumettre leur demande au ministère de la Sécurité publique (MSP) pour l'obtention de l'aide financière;

CONSIDÉRANT les besoins les besoins de la Ville de Chandler énumérés ci-dessous :

- Deux (2) VTT - type 6x6;
- Deux (2) remorques pour le transport des VTT;
- Deux (2) outils de désincarcération de type combiné;
- Deux sacs de survie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Chandler mandate la MRC du Rocher-Percé à titre d'organisme responsable, pour présenter le programme d'aide financière, au ministère de la sécurité publique pour l'obtention de l'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

QUE la résolution soit transmise à la MRC du Rocher-Percé pour permettre à celle-ci de déposer la demande d'aide financière au MSP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170911.210 MARINA – DEMANDE DE MODIFICATION AU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR DRAGAGE

CONSIDÉRANT que les périodes présentement permises pour draguer sont les mois de mai et de septembre;

CONSIDÉRANT qu'avec les changements climatiques et les saisons changeantes, il est parfois impossible

de draguer avant la fin du mois de mai;

CONSIDÉRANT que le Club Nautique maintient qu'il est essentiel que la marina soit draguée deux (2) fois par année pour demeurer fonctionnelle et recevoir un nombre d'embarcation optimal;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu que le Club Nautique assumera les coûts reliés à cette demande de modification;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que ce Conseil autorise madame Marie-Christine Thériault, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à déposer une demande de modification au certificat d'autorisation pour les travaux de dragage de la Marina de Chandler auprès du ministère de l'Environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170911.211 EMBAUCHE – DIRECTEUR FINANCIER

REPORTÉ.

170911.212 EMBAUCHE – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la recommandation du groupe SCE dans le cadre du diagnostic organisationnel d'ajouter à l'organisation actuelle un directeur du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que ce Conseil a mandaté la firme Emplois Compétences pour réaliser les étapes nécessaires pour le recrutement d'un directeur au service des travaux publics (résolution numéro 170605.147);

CONSIDÉRANT que le processus de recrutement est maintenant complété;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce Conseil autorise l'embauche de monsieur Michel Couture à titre de directeur du Service des travaux publics de la Ville de Chandler;

Il est également résolu que ce Conseil autorise monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à négocier le contrat d'embauche avec monsieur Michel Couture avec les conditions salariales recommandées par le Conseil municipal et de lui présenter la politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**170911.213 RÉGULARISATION DU TITRE DE PROPRIÉTÉ DE JOËL CYR :
CANTINE DU CHENAIL**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu :

1. Que la Ville vende à Monsieur Joël CYR, pour le prix de la valeur municipale uniformisée, soit un montant de MILLE DEUX CENT DOUZE DOLLARS ET DOUZE CENTS (1,212.12\$) payable comptant à la signature du contrat de vente, le fonds de terrain (lot 5 299 985 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé), sur lequel se trouve érigé un bâtiment opéré comme cantine au 1, rue de la Plage, par Monsieur Joël CYR, lequel est déjà propriétaire du bâtiment aux termes de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gaspé, sous le numéro 132 644.
2. Que la Ville cède à Monsieur Joël CYR, moyennant une considération de UN DOLLAR (1.00\$) payable comptant à la signature du contrat, tous les droits, titres et intérêts auxquels elle pourrait prétendre dans le bâtiment et améliorations érigées sur le lot 5 299 985 du cadastre du Québec.
3. Qu'une cession de droit d'usage aliénable soit également octroyée aux fins de régulariser l'empiétement des perrons de bois situés au nord-est et au sud-ouest du bâtiment opéré comme cantine et la galerie de bois donnant accès à la cantine, et ce tant que le bâtiment servira pour l'exploitation d'une cantine, mais pour une période n'excédant pas cent (100) ans.
4. Que soient octroyées au profit du lot 5 299 985 comme fonds dominant, contre une partie du lot 5 299 984 du cadastre du Québec, comme fonds servant, des servitudes de passage, de stationnement, de tour d'échelle, de maintien de poubelles et bacs à déchets et de services publics. Le fonds servant est décrit dans une description technique dressée par Jean-Louis LEBLANC, arpenteur-géomètre, le premier mai 2013, minute 2290.
5. Que la vente, la cession de droits dans les améliorations et la cession d'un droit d'usage aliénable et l'octroi des servitudes soient faites sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acquéreur.
6. Que la maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente, cessions et servitudes et tout autre document pertinent requis et nécessaire et à poser tout acte nécessaire ou utile aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**170911.214 APPUI - POUR QUE LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION
S'APPLIQUE EN GASPÉSIE AUSSI**

REPORTÉ.

170911.215 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Marie-Claire Blais propose la levée de l'assemblée à 19 h 50.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier